

Conditions Générales d'Utilisation de la carte « Privilèges »

1 - Objet de la Carte « Privilèges »

a) La Chocolaterie Daniel Stoffel – 50 Route de Bitche – BP 20212 - 67506 Haguenau CEDEX - a mis en place un programme de fidélisation de sa clientèle par l'intermédiaire d'une carte dite « Privilèges ». Ce programme permet au titulaire de cumuler des points de fidélité lors de ses différents passages en caisse selon un barème établi (Cf. : annexe 1)

b) Lorsqu'il atteint le nombre de points « Privilèges » requis (Cf. : annexe 1), le titulaire se voit offrir un chèque-cadeau d'une valeur de 10 euros.

c) Le programme « Privilèges » de la chocolaterie Daniel Stoffel est ouvert à toute personne majeure qui souhaite y adhérer.

2 - Délivrance de la Carte « Privilèges »

a) La carte « Privilèges » est gratuite et peut être obtenue sur simple demande formulée par écrit au moyen d'un bulletin d'adhésion. Ce bulletin est disponible à l'accueil des magasins de vente de la chocolaterie Daniel Stoffel (Cf. : annexe 2). Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans peuvent adhérer au programme de fidélité.

b) La « carte Privilèges » est à retirer à l'accueil du point de vente dans lequel le bulletin d'adhésion a été déposé. Elle est disponible dans un délai de quinze jours ouvrés après la date de dépôt de la demande.

c) La carte « Privilèges » est nominative, strictement personnelle et ne constitue en aucun cas une carte de paiement. La revente, le troc ou l'échange de points de fidélité est strictement interdit.

d) Si la carte n'est pas retirée dans un délai de 3 mois, à compter de sa date de mise à disposition, la carte sera automatiquement désactivée et une nouvelle demande sera nécessaire pour l'obtenir.

e) La demande de la carte « Privilèges » entraîne la pleine acceptation de l'ensemble des présentes Conditions Générales d'Utilisations dont le souscripteur reconnaît avoir eu connaissance.

3 - Durée de validité

a) La durée de validité de la carte « Privilèges » est illimitée.

b) La durée de validité du chèque-cadeau est de 6 mois à partir de la date de remise du chèque.

4 - Changement d'adresse

Tout changement d'adresse, de nom, ou toute indication pouvant être nécessaire, devra être notifiée à la chocolaterie Daniel Stoffel. Le titulaire garantit l'exactitude des informations fournies et sera seul responsable de toutes les indications erronées, incomplètes ou obsolètes.

5 - Acquisition des points « Privilèges »

a) Sur présentation de sa carte, le titulaire se verra attribuer automatiquement, lors de son passage en caisse, les points auxquels son achat donne droit en fonction du barème établi. La présentation de la carte est indispensable le jour du passage en caisse. (cf. : annexe 1)

b) Il est indispensable de présenter la carte lors du passage en caisse, à défaut, les points « Privilèges » ne pourront pas être attribués au titulaire.

c) Le titulaire pourra consulter régulièrement son solde de points, celui-ci figurant sur chacun de ses tickets de caisse. En cas de contestation, le dernier ticket de caisse établi fera foi pour déterminer le nombre de points « Privilèges » cumulés.

d) Toute réclamation concernant un ticket de caisse et le cumul de points « Privilèges » devra être effectuée par écrit auprès du magasin concerné dans la journée de l'achat correspondant au ticket contesté. Passé ce délai, aucune contestation ne sera admise.

6 - Conversion des points « Privilèges »

a) Les points crédités sur le compte du titulaire ne pourront être échangés que contre un chèque-cadeau et ne pourront en aucun cas être convertis en espèces.

b) Le choix du cadeau appartient exclusivement au client de la chocolaterie et pour tout produit disponible en magasin.

7 - Validité du chèque-cadeau

Accompagné de la carte « Privilèges », le chèque-cadeau est valide

a) Uniquement lors de sa présentation en caisse accompagnée de la carte « Privilèges »

b) Sur tous les produits sans exception présent dans le magasin, y compris les promotions en cours.

c) Dans les magasins Daniel STOFFEL de Haguenau ou Ribeauvillé

d) Présentant un hologramme de sécurité sur le recto.

8 - Invalidité du chèque-cadeau

Le chèque-cadeau n'est pas valide

a) Pour les produits non encore disponibles en magasin ou faisant l'objet d'une commande spéciale pour livraison ultérieure.

b) Pour les produits commandés par courrier, téléphone ou internet, ne faisant pas l'objet d'un passage en caisse du magasin.

c) Pour un échange en argent et ne peut faire l'objet d'un rendu en monnaie.

d) S'il ne présente pas un hologramme de sécurité sur le recto.

e) S'il n'est pas accompagné de la carte « Privilèges »

9 - Perte ou vol

En cas de perte ou de vol de la carte, le titulaire devra en informer la chocolaterie Stoffel qui établira à sa demande une nouvelle carte. Le report des points sera impossible et la nouvelle carte contiendra un nouveau « code client » afin d'éviter toute utilisation frauduleuse par une tierce personne de la carte perdue ou volée.

10 - Modifications du programme « Privilèges »

a) La chocolaterie Daniel Stoffel se réserve le droit, à tout moment, de modifier le présent programme de fidélité, de l'écourter, de l'interrompre ou de l'arrêter. Ces situations seront portées à la connaissance du titulaire par tout moyen jugé utile par la chocolaterie Daniel Stoffel.

b) En cas d'arrêt du programme, la chocolaterie Daniel Stoffel accordera un délai d'un mois calendaire au titulaire pour atteindre le nombre de points requis et/ou retirer son cadeau. Passé ce délai les points « Privilèges » seront définitivement perdus.

11 - Informatique et liberté

a) En adhérant au programme « Privilèges », le titulaire est informé que ses réponses au questionnaire mentionnées d'un astérisque figurant dans le bulletin d'adhésion sont obligatoires pour bénéficier de la carte « Privilèges ».

b) La mise en place du programme de fidélité « Privilèges » a fait l'objet d'une déclaration auprès de la C.N.I.L. " Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés ". Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite " informatique et libertés ", modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, le titulaire dispose de droits d'accès, d'interrogation et d'un droit de rectification, d'un droit de complément, de mise à jour, de verrouillage ou d'effacement de l'ensemble des données qui le concernent qui seraient inexactes, incomplètes, équivoques ou périmées, ou dont la collecte serait interdite, ainsi qu'un droit d'opposition pour des motifs légitimes au traitement ou d'opposition à l'utilisation des données à des fins de prospection notamment commerciale.

c) Ces droits peuvent être exercés en écrivant à la chocolaterie Daniel Stoffel – 50 Route de Bitche - BP 20212 - 67506 Haguenau CEDEX -

Annexes

Annexe 1 - Barème d'attribution des points et seuil d'obtention du cadeau fidélité

Au 1^{er} décembre 2010 : 1 point « Privilèges » = 1 euro
300 points « Privilèges » = 1 chèque-cadeau d'une valeur de 10€

Annexe 2 - Magasin de vente Daniel Stoffel

Les magasins de vente de la chocolaterie Daniel Stoffel où les clients peuvent faire valoir le chèque-cadeau :

Chocolaterie Daniel Stoffel
50 Route de Bitche
BP 20212
67506 Haguenau CEDEX

Chocolaterie du Vignoble - Daniel Stoffel
Route de Guémar
68150 Ribeauvillé